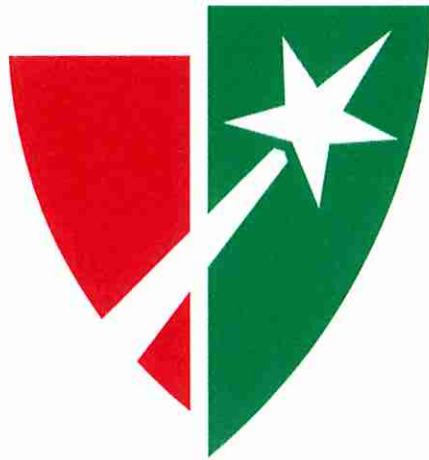


# CCAS



REÇU A LA PRÉFECTURE

24 JUIN 2022

# Colmar

**PROCES-VERBAL**

**55ème séance**

**du**

**22 juin 2022**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Sur convocation de Madame la Vice-Présidente, par lettre datée du 14 juin 2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le mercredi 22 juin 2022 à 17h00 à la Mairie de Colmar.

Nombre de présents : 8

excusés : 3

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 JUIN 2022

**Etaient présents :**

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS, Mmes et MM. les administrateurs, Solange GARIN, Nadia HOOG, Caroline SANCHEZ, Jean-Yves CHASSERY, Marc HEIMERMANN, Marc LAMBA, Christian MEISTERMANN.

**Etaient excusés :**

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, M. Samir CHIBOUT qui donne procuration à M. Marc LAMBA et Mme Emmanuella ROSSI qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

**Etaient également présents :**

M. Jean-Luc DELACÔTE – Directeur Général Adjoint des Services, Mmes Cathy GHIO – Chef du CCAS, Noëlle BOHLY, assistante administrative et financière, Virginie MICHEL, assistante comptable et Fabienne HUSSER, Pôle associations.

Compte-rendu des décisions prises par le Conseil d'Administration du CCAS le 22 juin 2022.

**216-2022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

REÇU A LA PRÉFECTURE

**217-2022 - COMPTE DE GESTION 2021**

24 JUIN 2022

**218-2022 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

**219-2022 - SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS – 2ème tranche**

**220-2022 - ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN DISPOSITIF  
D'ALERTE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES AGEES**

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 22 juin 2022

**216-2022 - COMPTE ADMINSTRATIF 2021**

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 JUIN 2022

#### **Etaient présents :**

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS (qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote), Mmes et MM. les administrateurs, Solange GARIN, Nadia HOOG, Caroline SANCHEZ, Jean-Yves CHASSERY, Marc HEIMERMANN, Marc LAMBA, Christian MEISTERMANN, (qui a présidé la séance pour le vote).

#### **Etaient excusés :**

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, M. Samir CHIBOUT qui donne procuration à M. Marc LAMBA et Mme Emmanuella ROSSI qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

Nombre de voix pour : 9

contre : 0

d'abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELACÔTE

Transmission à la Préfecture :

**Point N° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

24 JUIN 2022

Rapport n° 216 -2022

Conformément aux règles de comptabilité publique, le Centre Communal d'Action Sociale établit son Compte Administratif. Le Compte Administratif est un document de synthèse retraçant l'exécution budgétaire au cours de l'exercice (émission de titres de recette et de mandats de dépense) et la rapprochant des autorisations budgétaires votées par le Conseil d'Administration (budgets primitif et supplémentaire). Il fait apparaître le résultat budgétaire de l'exercice.

**VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'est pas présent pour l'approbation du Compte Administratif. Le Conseil d'Administration est présidé par M. Christian MEISTERMANN élu par le Conseil d'Administration.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir voter le rapport portant sur l'adoption du Compte Administratif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen.

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**ARRETE** le résultat définitif tel que résumé ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 se résume ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				614 683,16 €		614 683,16 €
Résultat affecté				0,00 €		0,00 €
Opérations de l'exercice			1 861 528,38 €	1 955 494,68 €	1 861 528,38 €	1 955 494,68 €
<b>TOTAUX</b>			1 861 528,38 €	2 570 177,84 €	1 861 528,38 €	2 570 177,84 €
Résultats de clôture				708 649,46 €		708 649,46 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>				708 649,46 €		708 649,46 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				708 649,46 €		708 649,46 €

**DONNE** décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2021 conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Vice-Présidente



24 JUIN 2022



# Centre Communal d'Action Sociale de COLMAR

Compte Administratif  
Exercice 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 JUIN 2022

VILLE DE COLMAR  
dont la population est de 3500 habitants et plus

CCAS DE COLMAR

Numéro SIRET : 26680108300020

POSTE COMPTABLE DE 68004 - Trésorerie Municipale de Colmar

M14

**COMPTE ADMINISTRATIF**  
**voté par nature**

BUDGET : CCAS

ANNEE 2021

## SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	<b>I. Informations générales du budget</b>		
-	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 3	B - Modalités de vote du budget		
	<b>II. Présentation générale du budget</b>		
p. 4	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p. 5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
-	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III. Vote du budget</b>		
p. 8 à 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p.11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
-	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
-	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
-	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV. Annexes</b>		
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.12	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6 - Equilibre des opérations financières		X
	A7.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.2 - Etats de la répartition de la TEOM		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
p. 13	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers (subventions)	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée budget principal, budgets annexes		X
	<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>		
p. 14	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	X
	D2 - Arrêté et signatures		



I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1),
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : -/

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du ..... ) (2).

IV - Le présent Compte Administratif a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Mention complétée ou Rayer la mention inutile

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	1 861 528.38	g	1 955 494.68
	Section d'investissement	b		h	

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	614 683.16
	Report en section d'investissement (001)	d		j	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	=a+b+c+d	1 861 528.38	=g+h+i+j	2 570 177.84
-----------------------------------	----------	--------------	----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f		l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f		=k+l	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	1 861 528.38	=g+i+k	2 570 177.84
	Section d'investissement	=b+d+f		=h+j+l	
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	1 861 528.38	=g+h+i+j+k+l	2 570 177.84

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
-----------	---------	------------------------------------	-----------------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	737 983.16	245 514.55	6 955.13		485 513.48
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	800 220.00	784 975.62			15 244.38
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 032 050.00	784 649.33	38 800.00		208 600.67
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 570 253.16</b>	<b>1 815 139.50</b>	<b>45 755.13</b>		<b>709 358.53</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 600.00	633.75			4 966.25
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 575 853.16</b>	<b>1 815 773.25</b>	<b>45 755.13</b>		<b>714 324.78</b>

<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>						
---	--	--	--	--	--	--

<b>TOTAL</b>		<b>2 575 853.16</b>	<b>1 815 773.25</b>	<b>45 755.13</b>		<b>714 324.78</b>
--------------	--	---------------------	---------------------	------------------	--	-------------------

<b>Pour information</b>						
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		1 065.00			-1 065.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 959 670.00	1 940 158.68			19 511.32
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 959 670.00</b>	<b>1 941 223.68</b>			<b>18 446.32</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500.00	14 271.00			-12 771.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 961 170.00</b>	<b>1 955 494.68</b>			<b>5 675.32</b>

<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>						
---	--	--	--	--	--	--

<b>TOTAL</b>		<b>1 961 170.00</b>	<b>1 955 494.68</b>			<b>5 675.32</b>
--------------	--	---------------------	---------------------	--	--	-----------------

<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>614 683.16</b>				

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	252 469.68		252 469.68
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	784 975.62		784 975.62
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	823 449.33		823 449.33
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	633.75		633.75
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>1 861 528.38</b>		<b>1 861 528.38</b>
	<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 065.00		1 065.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 940 158.68		1 940 158.68
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 271.00		14 271.00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>1 955 494.68</b>		<b>1 955 494.68</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>614 683.16</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	737 983.16	245 514.55	6 955.13		485 513.48
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	18 000.00	12 969.37			5 030.63
6068	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	18 000.00	12 969.37			5 030.63
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	11 900.00	1 490.27	4 098.00		6 311.73
6182	DIVERS DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 900.00	1 490.27			409.73
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	10 000.00		4 098.00		5 902.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	708 083.16	231 054.91	2 857.13		474 171.12
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS	500.00				500.00
6232	FETES ET CEREMONIES	108 000.00	34 949.98	57.13		72 992.89
6238	DIVERS	15 000.00	8 724.00			6 276.00
6247	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS TRANSPORTS COLLECTIFS	195 500.00	111 865.83	2 800.00		80 834.17
6281	DIVERS CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	2 650.00	2 436.38			213.62
62871	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	68 920.00	66 301.30			2 618.70
6288	AUTRES	317 513.16	6 777.42			310 735.74
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	800 220.00	784 975.62			15 244.38
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	800 000.00	784 766.62			15 233.38
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	800 000.00	784 766.62			15 233.38
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	220.00	209.00			11.00
6451	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	220.00	209.00			11.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 032 050.00	784 649.33	38 800.00		208 600.67
6562	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE SECOURS AIDES	407 896.64	225 189.97	38 800.00		143 906.67
6568	AUTRES SECOURS	403.36	403.36			
6573	SUBVENTIONS SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	13 750.00				13 750.00
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	610 000.00	559 056.00			50 944.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		2 570 253.16	1 815 139.50	45 755.13		709 358.53

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 600.00	633.75			4 966.25
- 67 - 673	CHARGES EXCEPTIONNELLES TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 600.00 5 600.00	633.75 633.75			4 966.25 4 966.25
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022		2 575 853.16	1 815 773.25	45 755.13		714 324.78

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</i>						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>2 575 853.16</b>	<b>1 815 773.25</b>	<b>45 755.13</b>		<b>714 324.78</b>

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
---	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	



<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		1 065.00			-1 065.00
- 70 -	VENTES DE PRODUITS FAB., PREST. SERV, MARCHANDISES		1 065.00			-1 065.00
7088	AUTRES PRODUITS AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES		1 065.00			-1 065.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 959 670.00	1 940 158.68			19 511.32
74718	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS PARTICIPATIONS ETAT AUTRES	40 000.00	40 000.00			
7473	DEPARTEMENTS	17 000.00	8 488.68			8 511.32
7474	COMMUNES	1 891 670.00	1 891 670.00			
7478	AUTRES ORGANISMES	11 000.00				11 000.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		1 959 670.00	1 941 223.68			18 446.32
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500.00	14 271.00			-12 771.00
7713	PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION LIBERALITES RECUES	1 500.00	14 271.00			-12 771.00
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		1 961 170.00	1 955 494.68			5 675.32
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		1 961 170.00	1 955 494.68			5 675.32

Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	614 683.16
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE
<b>DEPENSES</b>		<b>1 861 528.38</b>		<b>859 301.57</b>	<b>728 094.67</b>	<b>274 132.14</b>
Dépenses réelles		1 861 528.38		859 301.57	728 094.67	274 132.14
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	252 469.68		74 325.95	35 011.59	143 132.14
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	784 975.62		784 975.62		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	823 449.33			692 449.33	131 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	633.75			633.75	
Dépenses d'ordre						
002 Déficit de fonctionnement reporté						
<b>RECETTES</b>		<b>2 570 177.84</b>	<b>614 683.16</b>	<b>1 892 941.00</b>	<b>62 553.68</b>	
Recettes réelles		1 955 494.68		1 892 941.00	62 553.68	
70	PRODUITS DES SERVICES,DU DOMAINE & VENTE	1 065.00			1 065.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 940 158.68		1 878 670.00	61 488.68	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 271.00		14 271.00		
Recettes d'ordre						
002 Excédent de fonctionnement reporté		614 683.16	614 683.16			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B1.7</b>

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
APAMAD ACCOMPAGNEMENT ET MAINTIEN A DOMICILE	50 000.00	
LES BOUCHONS DE L'ESPOIR	1 200.00	
AIDES	2 000.00	
APPUIS	13 000.00	
ASS. LE SECOND SOUFFLE GROUPE D'ENTRAIDE MUTUEL (GEM) DE COLM	4 000.00	
RESEAU SANTE SOCIAL COLMAR	10 000.00	
ORDRE DE MALTE - DEL 68	4 000.00	
RESONANCE (ANC. CAROLINE BINDER)	7 000.00	
CIMADE- SERVICE OECUMENIQUE D'EN	1 000.00	
ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	6 200.00	
ADAPEI ASSOCIATION PAPILLIONS BLANCS D'	3 000.00	
ASSOCIATION L'EVEIL SERVICE PIJ	630.00	
APALIB	80 000.00	
UNION NATIONALE INVALIDES ACCIDENTES DU TRAVIL	450.00	
ASSOC SYND FAMILLES MONOPARENTAL ET RECOMPOSEES	6 500.00	
GESTION VESTIAIRE COMMUNAUTAIRE	2 000.00	
SOS AMITIE HT RHIN	1 000.00	
CROIX ROUGE FRANCAISE COLMAR	9 378.00	
CARITAS SECOURS CATHOLIQUE	15 000.00	
SECOURISTES CROIX BLANCHE	2 200.00	
PARALYSES DE FRANCE	6 000.00	
DELTA REVIE HAUT RHIN	2 100.00	
SECOURS POPUL FR FED HAUT RHIN	6 000.00	
ESPOIR	176 180.00	
MOUVEMENT ATD QUART MONDE	3 200.00	
CENTRE D ENTRAIDE ALIMENTAIRE LA	72 500.00	
CONTACT PLUS	20 000.00	
JALMALV HAUTE ALSACE	3 100.00	
MANNE EMPLOI	8 000.00	
SEPIA SUICIDE ECOUTE PREVENTION INTERVENTION ADOLESCENTS	7 200.00	
RESTOS DU COEUR	7 000.00	
ARSEA	2 918.00	
ACCES ASSOCIATION CHRETIENNE DE COORDINATION, D'ENTRAIDE ET D	15 000.00	
APPONA 68	8 000.00	
ALSACE ALZHEIMER 68	1 000.00	
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT RHIN	1 500.00	
AMICALE CLAIR MATIN	800.00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
<u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>559 056.00</b>	

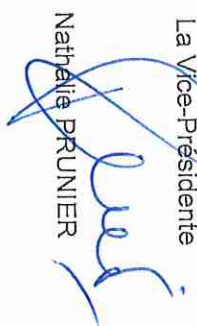
# IV - ANNEXES

## ARRETE ET SIGNATURES

IV  
D2

Présenté par la Vice-Présidente,  
A Colmar, le 22 juin 2022

La Vice-Présidente

  
Nathalie PRUNIER

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 JUIN 2022

Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session  
A Colmar, le 22 juin 2022











Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation

: le 14 juin 2022

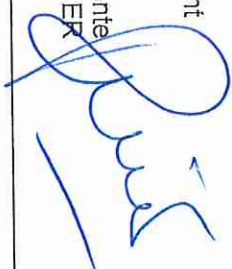
Les membres du Conseil d'administration,

<p>Eric STRAUMANN Président</p> <p></p>	<p>Emmanuela ROSSI Adjointe au Maire</p> <p></p>	<p>Nadia HOOG Adjointe au Maire</p> <p></p>	<p>Christian MEISTERMANN Adjoint au Maire</p> <p></p>	<p>Caroline SANCHEZ Conseillère Municipale</p> <p></p>
<p>Solange GARIN Représentante de l'UDAF</p> <p></p>	<p>Marc HEIMERMANN Vice-Président de l'Association « APALIB »</p> <p></p>	<p>Jean-Yves CHASSERY Président de l'Association « La Manne »</p> <p></p>	<p>Samir CHIBOUT Directeur Pôle Hébergement Association « ESPOIR »</p> <p></p>	<p>Marc LAMBA Conseiller Départemental APF France handicap 68</p> <p></p>

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le ... 24... juin... 2022 et de la publication le ... 23... Juin 2022

A Colmar, le 23 juin 2022

Pour le Président

La Vice-Présidente  
Nathalie PRUNIER  




# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 22 juin 2022

REÇU A LA PRÉFECTURE

**217-2022 – COMPTE DE GESTION 2021**

24 JUIN 2022

### **Etaient présents :**

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS, Mmes et MM. les administrateurs, Solange GARIN, Nadia HOOG, Caroline SANCHEZ, Jean-Yves CHASSERY, Marc HEIMERMANN, Marc LAMBA, Christian MEISTERMANN.

### **Etaient excusés :**

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, M. Samir CHIBOUT qui donne procuration à M. Marc LAMBA et Mme Emmanuella ROSSI qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

Nombre de voix pour : 10  
contre : 0  
d'abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELACÔTE  
Transmission à la Préfecture :

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 JUIN 2022

## **Point N° 2 COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021**

### Rapport n° 217 - 2022

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice dressé par le Trésorier Principal Municipal. Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

après en avoir délibéré, et

après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

**STATUANT** - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire  
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne la section de fonctionnement  
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La Vice-Présidente

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01208 - CCAS COLMAR

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	614 683,16		93 966,30		708 649,46
<b>TOTAL I</b>	<b>614 683,16</b>		<b>93 966,30</b>		<b>708 649,46</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>614 683,16</b>		<b>93 966,30</b>		<b>708 649,46</b>

REÇU A LA PRÉFECTURE  
24 JUIN 2022

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 22 juin 2022

REÇU A LA PRÉFECTURE

**218-2022 – AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

24 JUIN 2022

#### **Etaient présents :**

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS, Mmes et MM. les administrateurs, Solange GARIN, Nadia HOOG, Caroline SANCHEZ, Jean-Yves CHASSERY, Marc HEIMERMANN, Marc LAMBA, Christian MEISTERMANN.

#### **Etaient excusés :**

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, M. Samir CHIBOUT qui donne procuration à M. Marc LAMBA et Mme Emmanuella ROSSI qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

Nombre de voix pour : 10  
contre : 0  
d'abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELACÔTE  
Transmission à la Préfecture :



24 JUIN 2022

**Point N° 3 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT  
DE L'EXERCICE 2021**

Rapport n° 218 - 2022

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2021, il appartient au Conseil d'Administration de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2021 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	<b>A</b>	93 966,30 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	<b>B</b>	614 683,16 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021	<b>A + B</b>	708 649,46 €

Section d'Investissement		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	<b>C</b>	/
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses	Recettes	<b>D</b>
Solde des restes à réaliser		<b>E = C + D</b>
Besoin de financement à la section d'investissement		

**Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :**

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	<b>F</b>	-/-
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>A+B-F</b>	708 649,46 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

après en avoir délibéré,

**CONSTATE** que le Compte Administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement 708 649,46 €

**DECIDE** d'affecter ce résultat à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

La Vice-Présidente

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 22 juin 2022

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 JUIN 2022

### **219-2022 - SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS – 2<sup>ème</sup> tranche**

#### **Etaient présents :**

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS, Mmes et MM. les administrateurs, Solange GARIN, Nadia HOOG, Caroline SANCHEZ, Jean-Yves CHASSERY, Marc HEIMERMANN, Marc LAMBA, Christian MEISTERMANN.

#### **Etaient excusés :**

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, M. Samir CHIBOUT qui donne procuration à M. Marc LAMBA et Mme Emmanuella ROSSI qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

Nombre de voix pour : 10

contre : 0

d'abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELACÔTE

Transmission à la Préfecture :

24 JUIN 2022

**Point N° 4 SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS – 2<sup>ème</sup> tranche -**

Rapport n° 219 - 2022

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, et après examen des demandes, il est proposé l'attribution d'une seconde tranche de subventions pour l'année 2022 selon le tableau ci-joint.

Les associations « APALIB', APAMAD, LA MANNE, ESPOIR » ont bénéficié d'une avance sur subvention conformément aux décisions prises lors du Conseil d'Administration du 26 janvier 2022, pour une somme globale de 189 750 €.

Les montants proposés pour cette 2<sup>ème</sup> tranche de subventions s'élèvent à un total de 411 258 €. Il reste à attribuer au titre de la présente délibération, un montant de 222 008 €, après déduction des avances versées.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu l'avis de la commission Subventions du 9 juin 2022

**Après en avoir délibéré,**

- APPROUVE** le versement des subventions aux associations selon la répartition proposée dans le tableau ci-joint
- DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 compte 6574.
- AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, les conventions, selon le modèle ci-joint, adapté le cas échéant aux situations particulières, à conclure avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures à 23 000,00 €, désignées ci-après :
- Association APALIB',
  - Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile (APAMAD),
  - Association LA MANNE, Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail,
  - Association ESPOIR,
- CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La Vice-Présidente

**Subventions aux Associations Année 2022 - 2<sup>ème</sup> tranche**

Associations par secteur d'intervention	Attributions 2021	Demandes 2022	Décisions 2022	Avances déjà versées	Reste à attribuer
<b>ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS VULNERABLES</b>					
<b>Personnes âgées</b>					
Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile "APAMAD"	50 000,00 €	65 000,00 €	36 500,00 €	25 000,00 €	11 500,00 €
Association APALIB'	80 000,00 €	120 000,00 €	80 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
<b>Santé</b>					
Association Suicide Ecoute Prévention Auprès des Adolescents - SEPIA	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €		7 200,00 €
Association le GEM de Colmar	4 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
S/TOTAL	141 200,00 €	197 200,00 €	128 700,00 €	65 000,00 €	63 700,00 €
<b>ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN DIFFICULTE</b>					
<b>Aide matérielle et accompagnement social des ménages</b>					
Association LA MANNE Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail	72 500,00 €	97 500,00 €	97 500,00 €	36 250,00 €	61 250,00 €
Association ESPOIR	176 000,00 €	176 000,00 €	176 000,00 €	88 000,00 €	88 000,00 €
Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposée (ASFMR)	6 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €
Association Gestion d'un Vestiaire Communautaire	2 000,00 €	3 400,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €
Association BRETZ'MARAUDE		258,00 €	258,00 €		258,00 €
Association Ecole Buissonnière		300,00 €	300,00 €		300,00 €
S/TOTAL	257 000,00 €	283 458,00 €	282 558,00 €	124 250,00 €	158 308,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	398 200,00 €	480 658,00 €	411 258,00 €	189 250,00 €	222 008,00 €





**Convention relative à l'attribution d'un concours financier  
à l'association .....au titre de l'année 2022**

**Entre**

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar**, dûment représenté par sa Vice-Présidente en exercice, Madame Nathalie PRUNIER, ou son représentant, en exécution d'une délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2022,

ci-après désigné par les termes, « **le CCAS de la Ville de Colmar** »,  
d'une part,

**L'association** ....., dont le siège social est situé au ....., représentée par son Président .....,

SIRET :

ci-après désignée sous le terme « **l'association** »,

d'autre part,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu la demande de subvention de l'association en date du.....présentée par l'association,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar 22 juin 2022 autorisant la Vice-Présidente à accorder **une subvention** d'un montant de.....€ à l'association ..... afin de poursuivre ses activités en direction des Colmariens.

**Il est exposé et convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – Objet :**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar soutient depuis de nombreuses années les associations œuvrant dans le domaine....., sur le ban de Colmar, par le versement annuel de subventions de fonctionnement. Afin de permettre à l'association de faire face le plus tôt possible à ses charges salariales et à ses frais de fonctionnement, le CCAS de la Ville de Colmar décide le versement d'une subvention qui tient compte à la fois du rayonnement de l'activité mais aussi du nombre d'adhérents et des autres modalités de financements obtenues.



**ARTICLE 9 – Assurance :**

L'association souscrira une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile. Elle paiera la prime afférente sans que la responsabilité du CCAS de la Ville de Colmar ne puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande l'existence de celle-ci.

**ARTICLE 10 – Résiliation de la convention**

Le CCAS de La Ville de Colmar se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect par **l'association** ..... de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar par lettre recommandée avec accusé de réception, **l'association** ..... n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas d'impossibilité pour l'association d'achever sa mission.

**ARTICLE 11 : Remboursement de la subvention**

Dans les cas visés à l'article 7, le CCAS de la Ville de Colmar pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

**ARTICLE 12 : Litiges :**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, la présente convention peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public sont informés qu'ils ont la possibilité de déposer leurs recours par voie électronique, via l'application dénommée « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr/>) ».

Fait en deux exemplaires  
A Colmar, le .....

Pour l'Association,

Pour le Centre Communal d'Action Sociale  
de la Ville de Colmar

Président

Nathalie PRUNIER  
Vice- Présidente

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 22 juin 2022

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 JUIN 2022

### **220 -2022 - ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN DISPOSITIF D'ALERTE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES AGEES**

#### **Etaient présents :**

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS, Mmes et MM. les administrateurs, Solange GARIN, Nadia HOOG, Caroline SANCHEZ, Jean-Yves CHASSERY, Marc HEIMERMANN, Marc LAMBA, Christian MEISTERMANN.

#### **Etaient excusés :**

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, M. Samir CHIBOUT qui donne procuration à M. Marc LAMBA et Mme Emmanuella ROSSI qui donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

Nombre de voix pour : 10  
contre : 0  
d'abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELACÔTE  
Transmission à la Préfecture :

**Point N° 5 ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN DISPOSITIF D'ALERTE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES AGÉES**

Rapport n°220 - 2022

Par délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, la Ville de Colmar, afin de permettre aux personnes âgées de vivre sereinement chez elles, accorde une aide financière à l'acquisition ou à la souscription d'un abonnement pour un dispositif d'alerte et d'assistance (téléassistance). Cette action de la précédente majorité est reconduite.

L'aide financière se traduit par le versement de 120 € pour tout dispositif d'un coût supérieur ou égal à ce montant. Si ce dernier est inférieur à 120 €, la participation sera à hauteur du coût d'acquisition ou d'abonnement.

Jusqu'à présent, ce dispositif relevait de la compétence de la Ville de Colmar.

S'agissant d'une mesure sociale visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, la participation financière accordée aux personnes éligibles est prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) à compter de 2022.

Les conditions d'attribution pour pouvoir bénéficier de cette aide financière sont les suivantes :

- être âgé de 75 ans et plus ;
- habiter Colmar ;
- vivre à domicile ;
- être en situation de « fragilité ».

Il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar à **10 personnes**.

Le récapitulatif de l'intervention du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar se présente comme suit :

<b>Intitulé</b>	<b>Nombre de personnes bénéficiaires</b>	<b>Montant de l'intervention du C.C.A.S.</b>
Aide de 120 €	10	1 200 €
Aide inférieure à 120 €	0	€
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>1 200€</b>

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** Le versement de l'aide financière à **10 colmariens** remplissant les conditions précisées ci-dessus.

**DIT** Que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 compte 6574.

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Vice-Présidente,